

COMMUNE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER
Tél. 02 99 88 32 34 – Fax. 02 99 88 39 35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 décembre 2018

Date de la convocation : 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Briac-sur-Mer étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent DENBY WILKES, Maire.

Présents : M. Vincent DENBY WILKES, Maire, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, M. Denis LEMONNIER, Mme Jacqueline GUGUEN, M.M. Bruno VOYER, Claude RENAULT Adjoint, Mmes Monique d'ERCEVILLE, Mme Agnès LE HEGARAT, M. Christian SAVARY, Mme Isabelle LE FERREC, M. Bernard LALOUX, Mme Caroline GANDAIS, M. Pascal NANOT, M. RAUX Alain, Mme Béatrice DENIS, Mme Annie JULIEN Conseillers.

Absents excusés :

M. Georges BARBARET a donné procuration à M. Vincent DENBY WILKES

Secrétaire de séance : Mr Bruno VOYER a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents ou représentés : 17

Nombre de votants : 17

2018-80 FINANCES LOCALES – BUDGET ANNEXE DU PORT – TARIFS 2019

Le conseil portuaire a émis un avis favorable sur la proposition des tarifs pour l'année 2019 comme suit :

En €	2018	2019
< 5 M	135	137
5 à 7 M	187	190
7 à 9 M	282	287
> 9 M	604	616
Perron ville	460	469
Perron YCSB	302	308
Journée	29	30
Râtelier annexe	52	53
YCSB zone salinette	- 25	-25

L'augmentation des tarifs est proposée à 2% correspondant à l'inflation telle qu'elle est constatée à ce stade en 2018.

Autres tarifs :

- Hivernage seul (septembre à avril) : demi-tarif

- Tarif horaire intervention : 65 Euros (hors frais de matériel)

- Amende contrevenant au règlement du Port : 70 Euros (le tarif proposé passe de 50€ à 70 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs proposés.

Pour extrait conforme,
Saint-Briac, le 13 décembre 2018,
Le Maire,
Vincent DENBY WILKES

